Présidentielle en Côte d’Ivoire : Tidjane Thiam radié de la liste électorale



La justice a estimé le mardi 22 avril 2025, à six mois de la prochaine présidentielle, qu’il avait perdu sa nationalité ivoirienne au moment de son inscription sur la liste électorale, selon l’un de ses avocats.

Tidjane Thiam, chef du principal parti d’opposition en Côte d’Ivoire, a été radié de la liste électorale par la justice, qui a estimé mardi, à six mois de la prochaine présidentielle, qu’il avait perdu sa nationalité ivoirienne, selon l’un de ses avocats.

Cette décision, qui n’est pas susceptible de recours, ferme pour l’heure la porte à une candidature de Tidjane Thiam à la présidentielle du 25 octobre.

« La présidente du tribunal a rendu son délibéré. Elle a estimé que le président Thiam avait perdu la nationalité ivoirienne quand il a acquis la nationalité française (en 1987), et donc elle a fait droit aux demandes des requérants et a ordonné la radiation du président Thiam de la liste électorale », a expliqué Me Ange Rodrigue Dadjé.

Plus de binationalité depuis mars

La question de la nationalité parasite sa campagne depuis plusieurs mois. Né en Côte d’Ivoire, il a obtenu la nationalité française en 1987 et y a renoncé en mars, afin de se présenter à la présidentielle, scrutin pour lequel un candidat ne peut être binational.

Pierre Mélèdje